

ETABLISSEMENT DES PASSEPORTS ET DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

du Lundi au Vendredi de 9 h 30 à 16 h 30 à la mairie de SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE

Tous les usagers désirant la délivrance d'un titre d'identité sécurisé doivent se présenter personnellement en mairie munis de leur dossier complet. Les demandeurs mineurs seront obligatoirement accompagnés d'un responsable ayant l'autorité parentale.

COMPLÉTER UNE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

PROCEDURE RECOMMANDÉE

OU

COMPLÉTER UN DOSSIER A RETIRER DANS VOTRE MAIRIE DE DOMICILE

PIECES A JOINDRE : **FURNIR DES DOCUMENTS ORIGINAUX UNIQUEMENT**

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)
- L'un des justificatifs de nationalité ci-dessous :
 - () Passeport ou C.N.I. valide ou périmé depuis moins de cinq ans
 - () Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois délivrée par la mairie du lieu de naissance
- Justificatif de domicile ORIGINAL, au nom du demandeur : facture d'électricité, eau, téléphone de moins d' un an ou dernier avis d'imposition sur le revenu ou de taxe d'habitation.
 - () Pour les majeurs hébergés : un justificatif d'identité et de domicile de l'hébergeant, ainsi qu'une attestation sur l'honneur (*modèle au verso*).
 - () Pour les mineurs : un justificatif d'identité et de domicile d'un parent ayant l'autorité parentale (*modèle au verso*). En cas de garde alternée fournir les documents pour les 2 parents.
- Si vous souhaitez faire figurer un deuxième nom sur votre titre sécurisé, veuillez vous munir du justificatif suivant pour :
 - () Mention « Épouse » : Livret de famille à jour
 - () Mention « Veuve ou Veuf » : Acte de décès du conjoint ou livret de famille à jour
 - () Nom d'usage en cas de divorce : Jugement de divorce ou livret de famille à jour
- Pour un mineur, en cas de séparation des parents : Jugement de divorce, de séparation ou une déclaration mutuelle des père et mère concernant l'autorité parentale et le domicile de l'enfant
- Passeport ou Carte Nationale d'Identité à renouveler
- Perte ou Vol : Déclaration en mairie pour une perte (imprimé CERFA 14011*01 - téléchargeable), Déclaration en gendarmerie pour un vol.
- TIMBRES FISCAUX :
 - PASSEPORT : () Adulte : 86 € () Mineur de 15 ans et plus : 42 € () Mineur de moins de 15 ans : 17 €
 - en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr> ou aux guichets du Trésor Public
 - C.N.I : () Gratuit
 - () En cas de perte ou de vol : 25 € aux guichets du Trésor Public

ATTESTATION DE DOMICILE POUR UNE PERSONNE MAJEURE HEBERGÉE

Je soussigné(e) (nom, prénom de l'hébergeant) :

né (e) le : _____ à _____

certifie sur l'honneur,

héberger de manière stable (nom, prénom de l'hébergé) : _____

qualité : _____

à mon domicile :

adresse : _____

code postal : _____ Commune : _____

depuis le : _____

Fait à : _____, le _____

Signature de l'hébergeant

Joindre un justificatif de domicile et la pièce d'identité de l'hébergeant (documents originaux)

ATTESTATION DE DOMICILE POUR UN MINEUR

Je soussigné (e) (Nom – Prénom) : _____

Père – Mère de (Nom – Prénom du mineur) : _____

Atteste sur l'honneur :

- Que la demande de titre d'identité ou de voyage que je dépose pour cet enfant est effectuée avec l'accord de l'autre parent.
- Que cet enfant (cocher la case correspondante)
 - () réside avec ses deux parents à l'adresse indiquée sur le justificatif de domicile joint au dossier.
 - () vit habituellement chez l'un de ses parents à l'adresse indiquée sur le justificatif de domicile joint au dossier.
 - () est en garde alternée conformément aux dispositions de la convention ou du jugement figurant au dossier, ce document étant accompagné d'un justificatif de domicile au nom de chaque parent.

Je reconnais être informé (e) que toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Fait à : _____, le _____

Signature

Joindre un justificatif de domicile et la pièce d'identité du signataire (documents originaux)